

Besançon, le 16 mars 2022,

## Les visites aux patients hospitalisés de nouveau autorisées, sous conditions

**À compter du 16 mars 2022, les visites aux patients hospitalisés au CHU de Besançon sont à nouveau autorisées.**

Compte tenu toutefois de la circulation toujours active du virus de la Covid-19, les visites restent soumises aux conditions suivantes :

- La présentation d'un pass sanitaire valide est toujours exigée à l'entrée de l'établissement.
- Les gestes barrières doivent être strictement respectés dès l'entrée dans l'établissement, maintenus dans la chambre du patient et poursuivis jusqu'à la sortie du CHU :
  - Port du masque par le visiteur ;
  - Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du service.

**En toutes circonstances, les visites sont strictement interdites aux personnes qui présentent des symptômes de la Covid-19, ont été testées positives à la Covid-19 ou sont cas-contact d'une personne infectée.**

- Le nombre de visiteurs présents en simultané dans une chambre est limité à 2, y compris dans les chambres doubles.
- Les visites ne sont pas autorisées en dehors des horaires fixés par le règlement intérieur (13h-19h, sauf pour la maternité où elles sont autorisées de 13h à 20h).

Les services gardent la possibilité, sur décision du chef de service ou du cadre référent, d'apporter des modifications à ce protocole en fonction de situations particulières.

Les visiteurs extérieurs (associations, bénévoles, visiteurs médicaux...) peuvent à nouveau intervenir dans l'établissement, dans les mêmes conditions que les proches des patients.

Le CHU de Besançon remercie l'ensemble des professionnels, familles et patients, pour leur vigilance quant à l'application de ces mesures afin de préserver la sécurité et la sérénité de tous.

# COVID-19 : ACCÈS AU CHU

Le CHU de Besançon vous remercie  
de respecter les règles suivantes



PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE



PASS SANITAIRE  
OBLIGATOIRE



DÉSINFECTION  
DES MAINS OBLIGATOIRE

16 mars 2022

# COVID-19 : VISITES

Les visites aux patients sont autorisées  
en respectant les règles suivantes



VISITES AUTORISÉES  
DE 13H À 19H  
(13H-20H À LA MATERNITÉ)



2 VISITEURS MAXIMUM  
PAR CHAMBRE



VISITES INTERDITES AUX  
PERSONNES POSITIVES,  
SYMPTOMATIQUES  
OU CAS CONTACTS

16 mars 2022

## Contact presse

Jonathan Debauve

[jdebauve@chu-besancon.fr](mailto:jdebauve@chu-besancon.fr)

03 81 21 87 51 - 07 71 82 61 24